

VD_GERICHTE ZE20.044962 vom 20. August 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-08-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZE20.044962

FR: VD_GERICHTE ZE20.044962 du 20 août 2021

IT: VD_GERICHTE ZE20.044962 del 20 agosto 2021

Erwägungen

E. 24

février 2016 consid. 4.1). b) En l'espèce, le dossier est complet et permet à la Cour de céans de statuer en pleine connaissance de cause. Il n'y a dès lors pas lieu de compléter l'instruction comme le requiert le recourant par son audition et la mise en œuvre d'une expertise judiciaire. De telles mesures ne seraient pas de nature à modifier les considérations qui précèdent, les faits pertinents ayant pu être constatés à satisfaction de droit. La requête du recourant en ce sens doit ainsi être rejetée.

- 20 - 8. a) Il résulte de ce qui précède que le recours doit être rejeté et la décision attaquée confirmée. b) Il n'y a pas lieu de percevoir de frais judiciaires, la procédure étant gratuite (art. 61 let. a LPGA dans sa teneur en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, applicable conformément à l'art. 82a LPGA), ni d'allouer de dépens, dès lors que le recourant n'obtient pas gain de cause (art. 61 let. g LPGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.